

Vecteur d'intégration, le sport transcende depuis toujours les différences.

Persévérance, sens du collectif, respect de soi et des autres...les vertus portées par les sportifs Handisport sont les mêmes que celles qui contribuent au succès dans le monde du travail.

Sensibiliser vos équipes au handicap et leur faire vivre ensemble un moment de sport unique.

Le CDH62 dispose de tout le matériel nécessaire au bon déroulement de votre projet.

Nous adaptons notre intervention à vos besoins.

Alors n'hésitez pas, contactez nous !!

Comité Départemental Handisport Pas de Calais

Maison des sports

9 rue Jean Bart

62143 ANGRES

Tel : 03-21-72-67-82 ou 07-88-22-27-67

Mail : cd62@handisport.org

Site : www.handisport-pasdecalais.fr



Handisport Entreprise

Découvrir

Le Handicap par le Sport

Bénéficier d'une déduction sur votre contribution annuelle à l'AGEFIPH pour l'emploi des personnes handicapées



Le Comité Départemental Handisport du Pas de Calais propose aux entreprises d'organiser une **action sportive et ludique** incluant une **participation active** de leurs salariés pour :

Fédérer leurs équipes autour de la politique Handicap

Changer leur regard sur le Handicap

Favoriser ainsi l'intégration professionnelle.



Le code du travail

Dans la Notice Explicative de la Contribution à la « Déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés » (CERFA n° 50834 # 11), il est stipulé dans la partie V.5 « Les dépenses déductibles de la contribution » que :

Les dépenses pour « la formation et la sensibilisation de l'ensemble des salariés de l'entreprise dans le cadre de l'embauche ou du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés » est sujette à cette déduction (dans la limite de 10% du montant de la contribution).

En clair et pour exemple : Votre entreprise comprend 20 salariés et vous n'employez pas de personnes handicapées. Votre contribution annuelle sera de 14295 €. Vous pouvez donc utiliser 10% de montant (soit 1429 €) pour mener une action de formation aux handicaps.



Utiliser cet argent à bon escient en proposant à vos salariés

Une sensibilisation et en valorisant une action associative

Organisation générale

L'opération est mise en œuvre **sur votre site** après étude de vos locaux.

Cette visite nous permet de valider les ateliers sélectionnés et d'examiner les aspects sécuritaires et logistiques.

Pour assurer la pleine réussite de la sensibilisation, nous vous conseillons de communiquer en amont auprès de vos collaborateurs (flyer, quiz...).

Ce qui éveillera leur intérêt et favorisera leur participation.

L'événement se déroule habituellement autour du déjeuner, de 11h30 à 14h30, mais **ce format est ajustable selon vos besoins**.

Le Jour J, notre équipe se rend sur site 2h avant le démarrage pour installer les ateliers et habiller les espaces aux couleurs Handisport.

2 formules sont proposées

Formule découverte des activités sportives

Tarif : 550 euros

Durée : 3 heures

Intervenants : Educateurs Handisport

Contenu : présentation du Handisport (sports, réglementation, pathologies...) et activités sportives en situation de handicap

Formule découverte des activités sportives et rencontre avec un sportif Handisport

Tarif : 650 euros

Durée : 4 heures

Intervenants : Educateurs Handisport et un Sportif Handisport

Contenu : présentation handisport (sports, réglementation, pathologies...), activités sportives en situation de handicap et témoignage d'un athlète handisport

Les activités pouvant être proposées : basket fauteuil, parcours en fauteuil roulant, parcours déficience visuelle, boccia, sarbacane, handbike, joëlette, tennis de table...